



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisans

Question écrite n° 27372

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les difficultés rencontrées par les artisans et ayant comme origine l'augmentation du travail clandestin. En effet, il est de plus en plus difficile pour un artisan de répondre aux propositions de chantiers du fait de l'impossibilité d'embaucher du personnel. Cette impossibilité n'est pas seulement due au manque de personnel qualifié, mais aussi à cause du travail clandestin. En effet, il n'est pas rare d'entendre dire par les artisans qu'un peintre, un maçon ou un plombier (les métiers du bâtiment en règle générale) renonce malheureusement trop souvent à un contrat à durée indéterminée, et chacun sait combien le travail clandestin est important dans ce secteur professionnel. C'est pourquoi elle lui demande s'il ne serait pas possible d'étudier la possibilité de contraindre ces personnes, lorsqu'elles sont au chômage, d'accepter une deuxième ou une troisième proposition de poste.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27372

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8144